

**STANDING COMMITTEE ON  
JUSTICE AND HUMAN RIGHTS**



HOUSE OF COMMONS  
CHAMBRE DES COMMUNES  
CANADA

**COMITÉ PERMANENT DE LA  
JUSTICE ET DES DROITS DE LA  
PERSONNE**

Le mardi 26 février 2019

Madame,

Le Comité permanent de la justice et des droits de la personne accuse réception de votre lettre du 25 février 2019 et apprécie votre volonté de venir témoigner dans les meilleurs délais. Nous prenons note des préoccupations que vous avez soulevées et de la demande que vous avez formulée.

En ce qui concerne la principale préoccupation que vous avez soulevée, le Comité se réjouit que le décret numéro 2019-0105 ait été émis hier. Il vous autorise à divulguer au Comité tout renseignement confidentiel du Conseil privé de la Reine pour le Canada relativement à la poursuite contre SNC-Lavalin dont vous avez été mis au courant lorsque vous étiez procureur général. Le décret lève également, dans la mesure où ils s'appliquent, tout privilège des communications entre client et avocat et tout autre devoir de confidentialité envers le gouvernement du Canada à l'égard de cette question, pour votre comparution devant le Comité. Nous soulignons que la seule limite à l'autorisation concerne l'information ou les communications entre vous et le directeur des poursuites pénales relativement à SNC-Lavalin. Le Comité estime que ce décret fournit toutes les précisions requises sur les questions de privilège et de confidentialité.

Je suis également heureux de confirmer que le Comité a demandé et reçu un avis juridique sur la convention relative aux affaires en instance devant les tribunaux et qu'il l'a examiné la semaine dernière.

Finalement, vous avez demandé de pouvoir prononcer une déclaration préliminaire prolongée de trente minutes. Cela ne correspond pas aux pratiques habituelles du Comité, mais nous avons décidé d'approuver votre demande. Nous comprenons que vous voulez disposer d'assez de temps pour donner une version complète des événements.

Compte tenu de ce qui précède, nous aimerions que vous veniez témoigner le mercredi 27 février 2019 à 15 h 15. Nous espérons que cette heure vous convient et nous apprécierons une réponse rapide.

N'hésitez pas à communiquer avec moi si vous voulez discuter de votre comparution.

Cordialement,

Anthony Housefather  
Président